

**MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT**  
**HAUTE-VIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 14*  
*Présents : 8*  
*Absents : 6*  
*Votants : 11*

L'an deux mille vingt quatre  
Le vendredi huit novembre  
Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : Le jeudi 24 octobre 2024

**Présents** : M. Christian VIGNERIE, Maire, M. Jacques JAVELAUD, M. Jean MAYNARD, adjoints au Maire, Mme Claudette LORGUE, Mme Michelle MOREL, Mme Marie-Lyne COIFFE, Mme Elodie FEIFER, M. Jean-Luc RESTOUEIX.

**Absents excusés** : Mme Frédérique GODARD, Mme Maryse THOMAS qui a donné procuration à M. Christian VIGNERIE, M. Pierre FABRE qui a donné procuration à M. Jacques JAVELAUD, M. Denis VARENNE qui a donné procuration à M. Jean-Luc RESTOUEIX

**Absents** : Mme Daria PIEKARCZYK, M. Laurent MOREAU

**Secrétaire de séance** : M. Jean MAYNARD

**034/2024 - SYNDICAT DES EAUX VIENNE BRIANCE GORRE / DEMANDES D'ADHESION DE LA COMMUNE DE CHÂTEAU-CHERVIX**

Le Maire fait part d'un courrier du Syndicat Vienne Briance Gorre qui, réuni en comité le 25 septembre 2024, a émis un avis favorable unanime à la demande d'adhésion de la commune de CHÂTEAU-CHERVIX.

Conformément à l'article L.5211-18, alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande d'adhésion au Syndicat des Eaux Vienne-Briance-Gorre de la Commune de CHÂTEAU-CHERVIX.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

**Le Maire,**  
**VIGNERIE Christian**

